CESU CHEQUE DOMICILE BÉNÉFICIAIRE



Comment payer en ligne mon intervenant ou mon prestataire ?

INTRODUCTION

Félicitations, vous bénéficiez du CESU Chèque Domicile!

Vous souhaitez régler des prestations de services à la personne (ménage, repassage, garde d'enfants...) de façon simple, rapide et sécurisée? Vous pouvez alors payer en ligne votre prestataire agréé et/ou votre intervenant dans le cadre de l'emploi direct! (Attention, pour le prestataire, veuillez vous assurer qu'il accepte bien le paiement en ligne)

Cliquez sur l'une des cases qui correspond à votre situation :



CAS N°1

J'ai un chéquier CESU Chèque Domicile

J'ai un chéquier CESU Chèque Domicile

CAS N°1

Dans un premier temps, sélectionnez la case correspondante :

Je possède déjà un compte

Passez directement à l'étape 2

Je ne possède pas de compte

Cliquez sur « Première connexion »



ETAPE 1 CREATION DE VOTRE COMPTE

- Après avoir cliqué sur « Première connexion », vous accédez à une page dédiée pour créer votre compte. Renseignez alors :
 - Votre Code CESU
 - Votre Nom
 - Votre Date de naissance
- 2 Laissez-vous guider pour créer votre espace et votre mot de passe

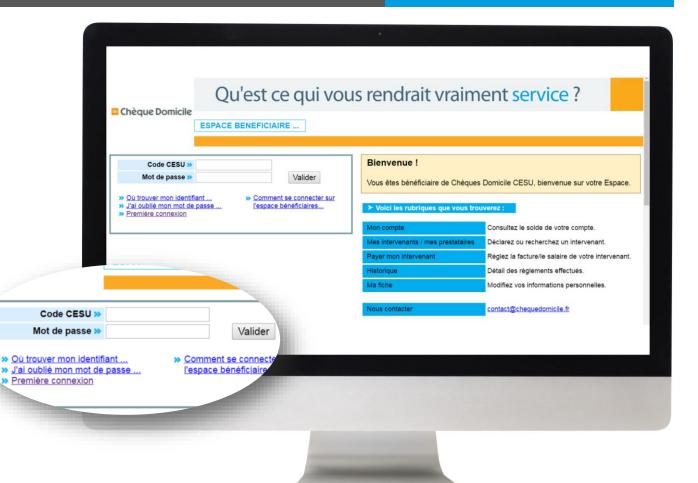




ETAPE 2

CONNEXION A VOTRE ESPACE BENEFICIAIRE

- Pour payer votre intervenant en ligne, connectez-vous d'abord à votre compte en renseignant :
 - Votre CODE CESU
 - Votre mot de passe
- Après validation, vous accédez directement à votre espace bénéficiaire



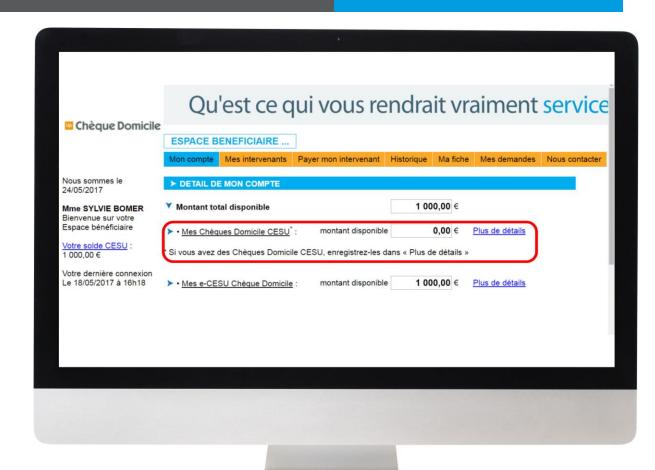
ETAPE 3

CONSULTATION DU SOLDE

CAS N°1

Votre espace personnel vous permet de consulter les montants disponibles en CESU Chèque Domicile. Suivez ces instructions :

- 1 Rendez-vous sur l'onglet « Mon Compte »
- Déroulez le contenu en cliquant sur « Plus de détails »



ETAPE 3

CONSULTATION DU SOLDE

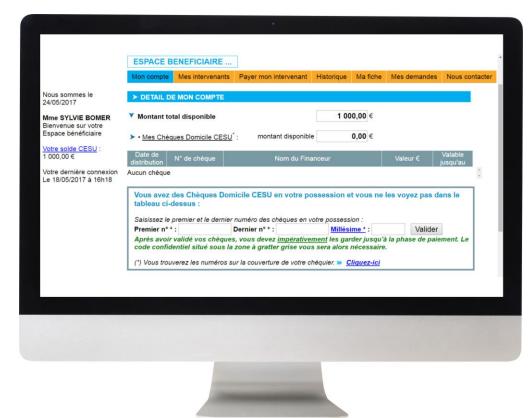
CAS N°1

Après avoir cliqué sur « Plus de détails », l'écran affiche un espace dédié à l'alimentation de votre compte.

Pour alimenter votre compte, renseignez les premiers et derniers numéros de chèque de votre carnet et le millésime et validez

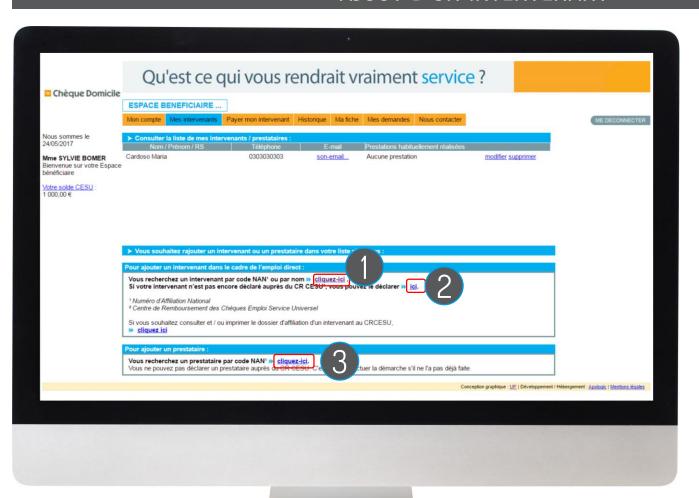






ETAPE 4 AJOUT D'UN INTERVENANT

CAS N°1



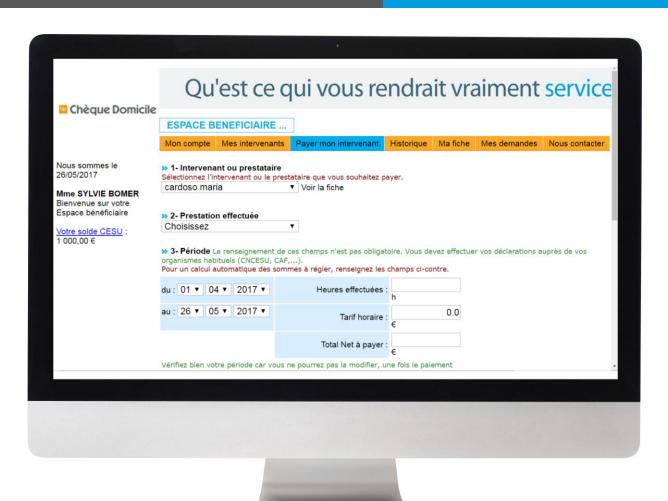
Avant de réaliser le paiement, vous devez ajouter l'intervenant et/ou le prestataire à votre liste.

3 choix sont possibles:

- Si vous souhaitez ajouter un intervenant en emploi direct ayant déjà un code NAN
- Si votre intervenant n'est pas encore affilé, déclarez-le en indiquant ses coordonnées bancaires et postales
- Si vous souhaitez ajouter un prestataire agréé par un code NAN. (Vous n'avez pas besoin de le déclarer, c'est à lui d'effectuer la démarche)

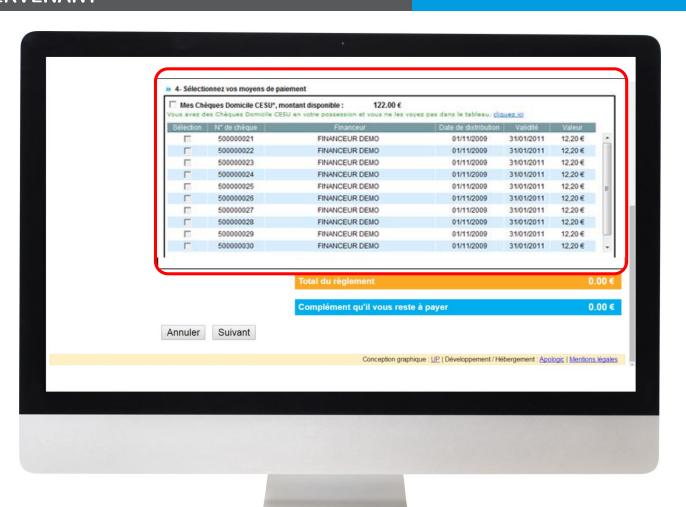
ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

- Rendez-vous sur l'onglet « Payer mon intervenant »
- Sélectionner l'intervenant ou le prestataire enregistré au préalable
- Renseignez la prestation effectuée (garde d'enfant, travaux ménagers...)
- Vous pouvez, en option, renseigner la période, les heures et tarifs



ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

- Vous payez en CESU Chèque Domicile, cochez la case correspondante
- 6 Cochez les chèques que vous souhaitez utiliser pour le paiement
- 7 Cliquez sur « Suivant »

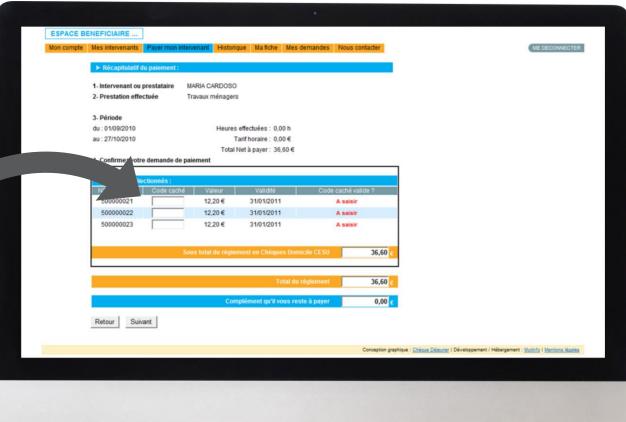


ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1

Afin de confirmer votre demande de paiement, indiquez le(s) code(s) qui se trouve(nt) sous la zone à gratter de vos chèques





Oliquez sur « Suivant »

ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1



Validité de vos codes

10

Si la mention « OUI » apparaît, vous pouvez cliquer sur « Valider le paiement »

Si la mention « Code erroné » s'affiche, vérifiez l'exactitude de votre saisie

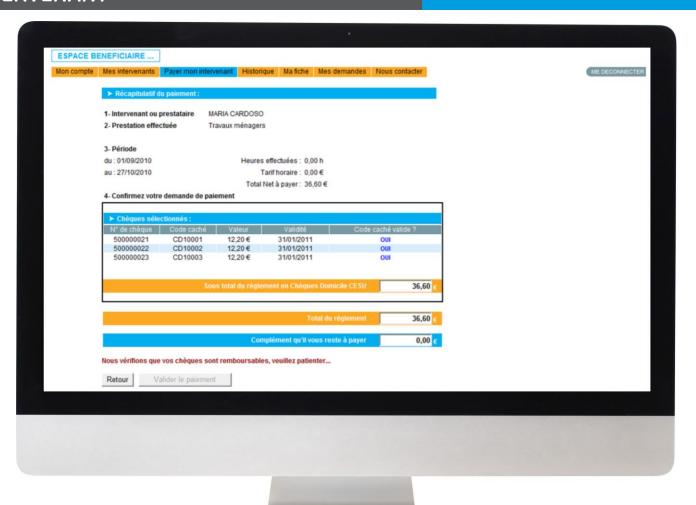
Si la mention « Code erroné » persiste, veuillez nous envoyer un message via la rubrique « Nous contacter »



ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1

Après avoir cliqué sur « Valider le paiement », un message apparaît : « Nous vérifions que vos chèques sont remboursables, veuillez patienter... »

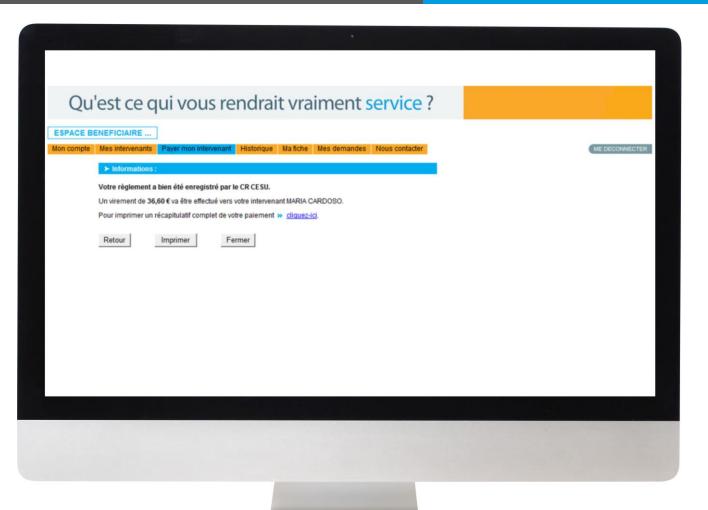


ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1

Félicitations, votre paiement a été validé!
Un message s'affiche « Votre règlement a bien été enregistré par le CRCESU... »

Vous avez la possibilité d'imprimer le récapitulatif de paiement et la page



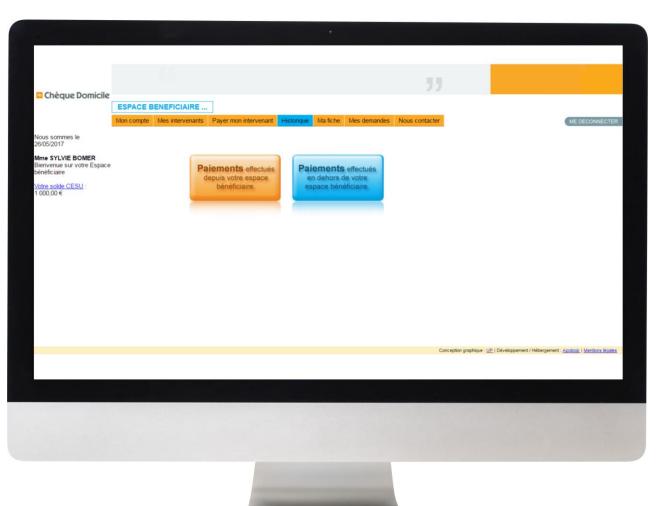
ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1



Historique de vos paiements

La rubrique « Historique » vous permet de consulter l'historique de tous vos paiements, ceux effectués depuis votre espace bénéficiaire et ceux réalisés en dehors de cet espace



ETAPE 5

PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°1



Historique de vos paiements

Fonction « Rechercher »

Vous pouvez procéder à une recherche entre deux dates et/ou par intervenant/prestataire

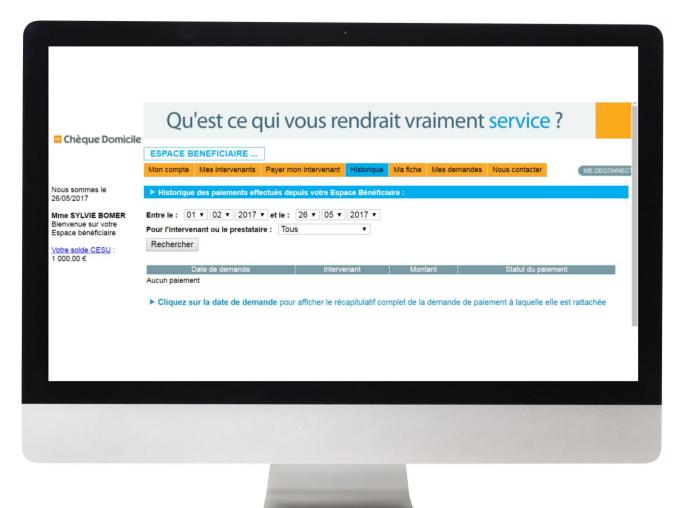
« Date de demande »

En cliquant sur la date de la demande, vous accédez au récapitulatif de paiement. Vous avez le choix de l'enregistrer et/ou imprimer.

« Statut de la demande »

Cette colonne permet de savoir si le paiement a bien été effectué et à quelle date.

Lorsqu'il est mentionné « demandé », cela signifie qu'il est en cours de traitement par le CRCESU



CAS N°2

J'ai du e-CESU

J'ai du e-CESU

CAS N°2

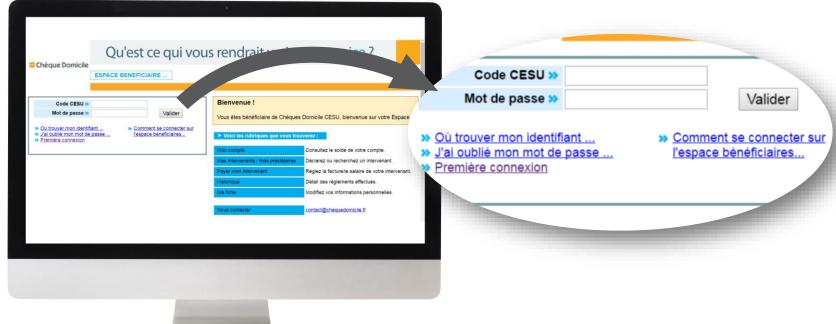
Dans un premier temps, sélectionnez la case correspondante :

Je possède déjà un compte

Passez directement à l'étape 2

Je ne possède pas de compte

Cliquez sur « Première connexion »



ETAPE 1

CREATION DE VOTRE COMPTE

- Après avoir cliqué sur « Première connexion », vous accédez à une page dédiée pour créer votre compte. Renseignez alors :
 - Votre Code CESU
 - Votre Nom
 - Votre Date de naissance
- 2 Laissez-vous guider pour créer votre espace et votre mot de passe





ETAPE 2

CONNEXION A VOTRE ESPACE BENEFICIAIRE

- Pour payer votre intervenant en ligne, connectez-vous d'abord à votre compte en renseignant :
 - Votre CODE CESU
 - Votre mot de passe
- Après validation, vous accédez directement à votre espace bénéficiaire



ETAPE 3

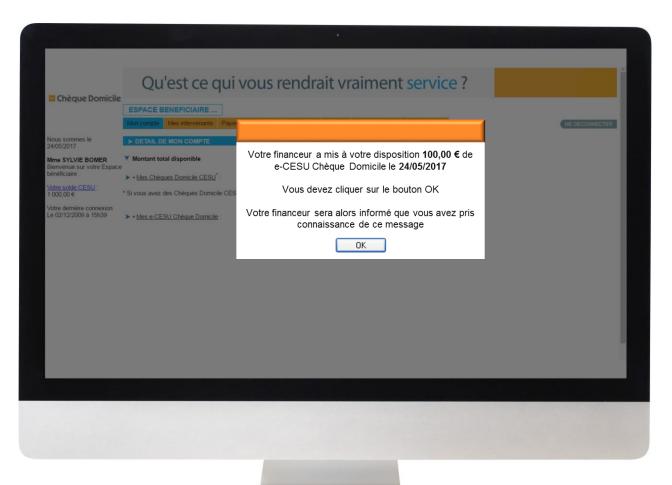
VERIFICATION DU SOLDE

CAS N°2

Suite à votre connexion, vous recevez un message sur votre espace bénéficiaire qui vous indique la mise à disposition de vos e-CESU

Vous devez alors obligatoirement cliquer sur « OK » pour accéder à votre espace, ce qui informe votre financeur que vous avez bien pris connaissance de cette mise à disposition

Vos e-CESU sont alors crédités sur votre compte!



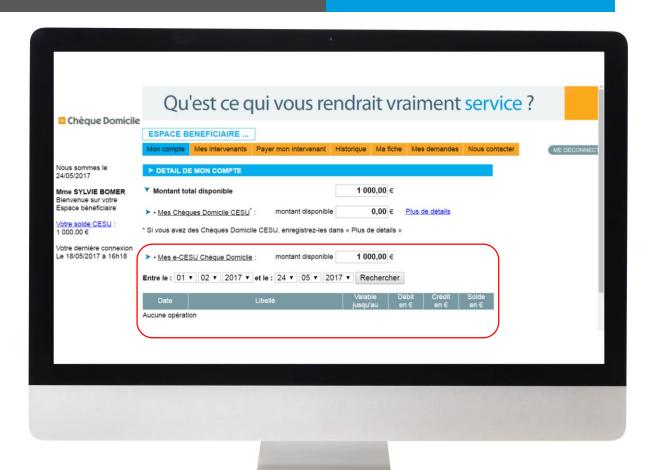
ETAPE 3

VERIFICATION DU SOLDE

CAS N°2

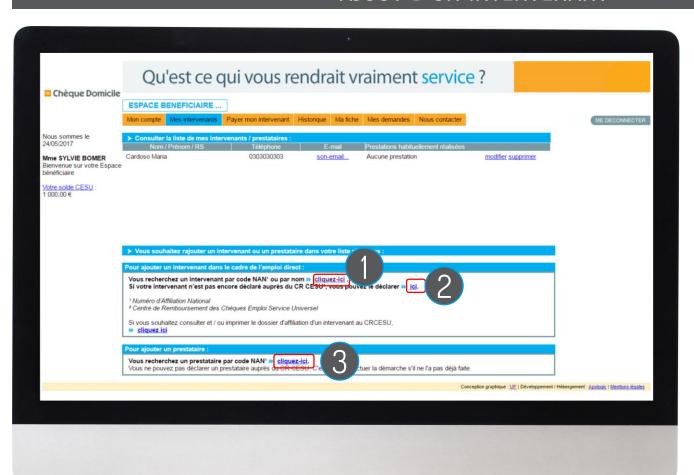
Vous avez cliqué sur « OK » suite au message, vous pouvez accéder à votre espace bénéficiaire et consulter votre solde :

- 2 Rendez-vous sur l'onglet « Mon Compte »
- Déroulez le contenu en cliquant sur « Plus de détails »
- 4 Vous pouvez voir le montant crédité sur votre compte



ETAPE 4 AJOUT D'UN INTERVENANT

CAS N°2



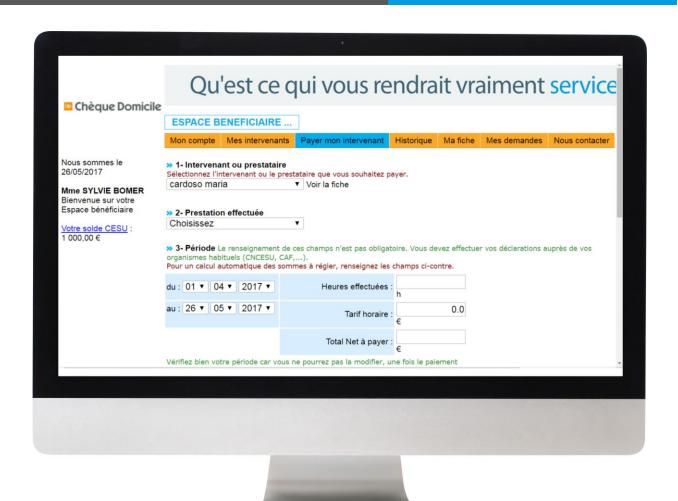
Avant de réaliser le paiement, vous devez ajouter l'intervenant et/ou le prestataire à votre liste.

3 choix sont possibles:

- Si vous souhaitez ajouter un intervenant en emploi direct ayant déjà un code NAN
- Si votre intervenant n'est pas encore affilé, déclarez-le en indiquant ses coordonnées bancaires et postales
- Si vous souhaitez ajouter un **prestataire** agréé par un code NAN. (Vous n'avez pas besoin de le déclarer, c'est à lui d'effectuer la démarche)

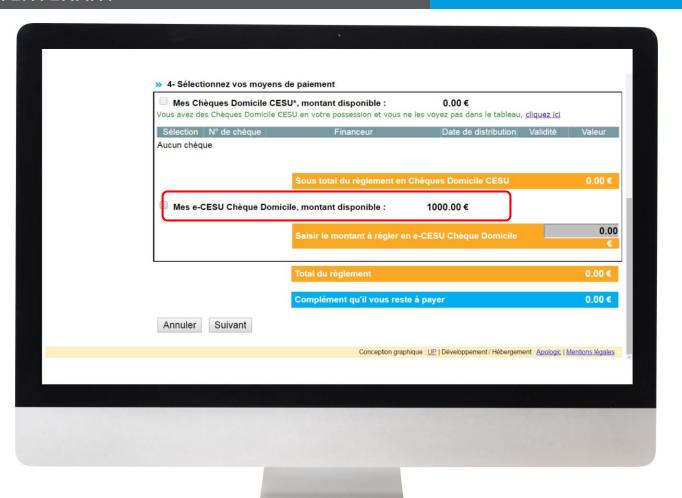
ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

- Rendez-vous sur l'onglet « Payer mon intervenant »
- Sélectionner l'intervenant ou le prestataire enregistré au préalable
- Renseignez la prestation effectuée (garde d'enfant, travaux ménagers...)
- Vous pouvez, en option, renseigner la période, les heures et tarifs



ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

- 5 Vous payez en e-CESU, cochez la case correspondante
- 6 Saisissez le montant à régler en e-CESU
- 7 Cliquez sur « Suivant »

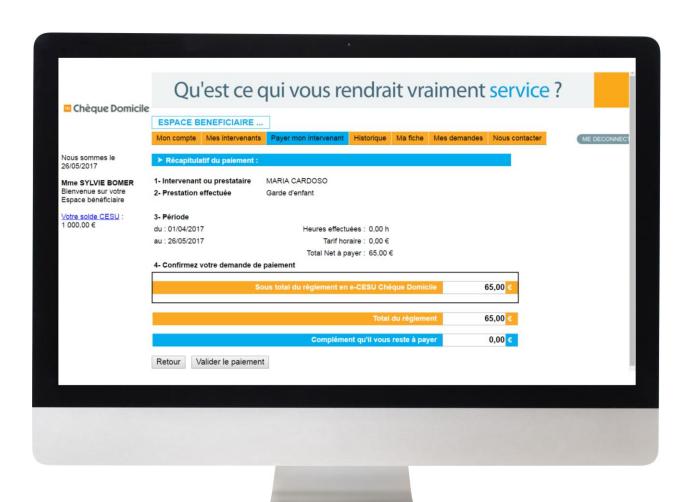


ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°2

- Une nouvelle page apparaît. Avant validation vérifiez que toutes les informations ont été prises en compte
- O Cliquez sur « Valider le paiement »
- Félicitations, votre paiement a été validé!
 Un message s'affiche « Votre règlement a bien été enregistré par le CRCESU... »

Vous avez la possibilité d'imprimer le récapitulatif de paiement et la page



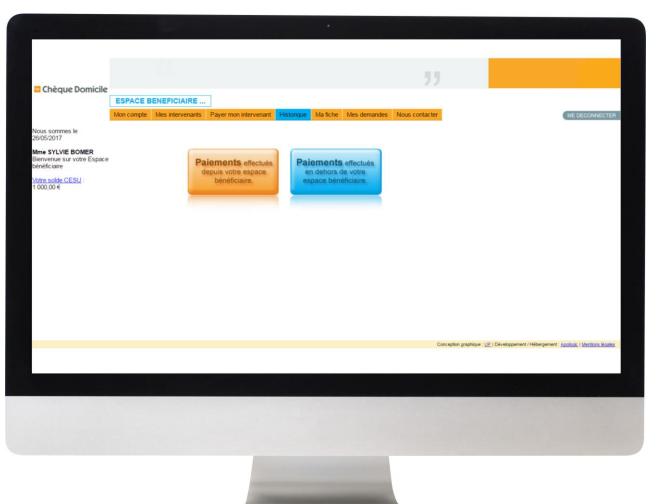
ETAPE 5 PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°2



Historique de vos paiements

La rubrique « Historique » vous permet de consulter l'historique de tous vos paiements, ceux effectués depuis votre espace bénéficiaire et ceux réalisés en dehors de cet espace



ETAPE 5

PAIEMENT DE L'INTERVENANT

CAS N°2



Historique de vos paiements

Fonction « Rechercher »

Vous pouvez procéder à une recherche entre deux dates et/ou par intervenant/prestataire

« Date de demande »

En cliquant sur la date de la demande, vous accédez au récapitulatif de paiement. Vous avez le choix de l'enregistrer et/ou imprimer.

« Statut de la demande »

Cette colonne permet de savoir si le paiement a bien été effectué et à quelle date.

Lorsqu'il est mentionné « demandé », cela signifie qu'il est en cours de traitement par le CRCESU

